

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cyclistes et piétons Question écrite n° 116265

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le développement des voies de circulations douces et des pistes dédiées aux piétons dans les villes de notre pays. Les collectivités territoriales se sont aujourd'hui engagées dans des politiques d'aménagement qui donnent une place plus importante à d'autres modes de circulation dans la ville. Mais à l'heure où des statistiques montrent que le nombre de piétons morts par accident en zones urbaines a progressé de 15 % entre 2004 et 2005, il souhaite lui indiquer qu'au-delà de la nomination d'un coordinateur interministériel chargé de promouvoir l'usage du vélo, le Gouvernement devrait également élaborer un plan d'action pluriannuel afin de mettre en évidence les avantages que représente pour toute la société le développement des modes de « déplacement doux ». Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement et ce qu'il envisage pour que les intérêts des piétons soient mieux pris en compte et que soit assuré un meilleur équilibre entre les diverses catégories d'usagers de la rue.

Données clés

Auteur : M. René Rouquet

Circonscription: Val-de-Marne (9e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 116265 Rubrique : Sécurité routière Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 461